



SKI-CLUB de THYEZ - MARIGNIER REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2019-2020

INSCRIPTION AU CLUB

L'adhésion à la licence carte neige est obligatoire (pour les personnes justifiant d'une licence carte neige d'un autre club: une adhésion simple sera demandée). Licences électroniques.

Carte familiale à partir de quatre personnes du même foyer fiscal.

Un CERTIFICAT MEDICAL de non contre-indication à la pratique du ski (1^{ère} inscription) **ou décharge** à remplir est à fournir pour **toute** inscription au club.

SORTIES

Toute personne licenciée au club peut participer aux sorties. **Pour les jeunes mineurs: accompagnement d'un adulte responsable obligatoire.**

Les stations sont choisies par le comité qui se réserve le droit d'annuler la sortie (ou de la modifier) en cas de force majeure (nombre d'inscrits insuffisant, grosses intempéries, grève du personnel de la station, etc..) et ce jusqu'au dernier moment.

INSCRIPTIONS AUX SORTIES

Horaires des inscriptions : les **vendredis soirs**,

à **Thyez** de **18H00 à 19H00**, maison des Associations (route de la crête), vers la Mairie

à **Marignier** de **19H00 à 20H30** au local du ski-club (bâtiment Comité des Fêtes)

Il sera remis une contremarque par forfait acheté, ainsi qu'un ticket pour le transport en navette + assurance, le cas échéant. Les inscriptions aux cours se font chaque vendredi, pour chaque sortie.

AVANTAGE FAMILLE: dans une famille, les 3 premières personnes paient leur forfait au tarif normal, un abattement de 8€ sera appliqué pour les forfaits des personnes suivantes.

FORFAIT TARIF JEUNE : tarif unique à 17€ pour les moins de 16 ans, (**financement pris en charge par le ski club**).

ANNULATIONS

La décision finale quant à l'annulation d'une sortie sera prise par le Comité le samedi matin et sera diffusée aux adhérents par email et facebook. Ces annulations, décidées par le Comité, sont remboursables en totalité.

SITE INTERNET régulièrement mis à jour, regroupant toutes les informations sur la vie du club, il est consultable à l'adresse <http://scmarignier.free.fr>

REMBOURSEMENTS

UNIQUEMENT LE VENDREDI SUIVANT LA SORTIE aux heures et lieux d'inscriptions habituels. Sur présentation de la carte et de la contremarque non utilisée, seul le forfait sera remboursé (pas le car, ni l'assurance Carré Neige journée). L'avantage famille éventuel sera réajusté en conséquence.

2 euros seront retenus par forfait remboursé.

DEPLACEMENTS

Un déplacement en mini-bus est assuré uniquement pour les jeunes, qui n'ont pas de moyen de transport.

Pour les jeunes mineurs (- de 14 ans): accompagnement d'un adulte responsable obligatoire.

Un responsable est désigné pour la navette, il est à la disposition de quiconque désirant une information, joignable au numéro de tél. **06.43.07.22.36**

ATTENTION : les personnes se rendant aux sorties par leurs propres moyens doivent être présentes à la distribution des forfaits - sur les pistes à 8H45.

En cas de retard : elles ne pourront pas bénéficier du forfait du ski club.

LES COURS

Les cours ont lieu le dimanche matin uniquement, départ à 9h00 et fin à 12h00 (IMPERATIF pour la bonne organisation).

L'inscription doit impérativement se faire chaque vendredi.

Limite d'âge = ne pourront être inscrits en cours que les élèves nés en **décembre 2013 ou avant.**

La répartition des cours sera consultable chaque samedi soir sur le site du club <http://scmarignier.free.fr>

Le dimanche matin, chaque élève - muni de son forfait - devra rejoindre son moniteur devant le panneau correspondant à son numéro de cours. **Le port du casque est obligatoire.**

Obligatoire pour les jeunes mineurs = accompagnement au départ, et réception à l'arrivée à 12H00, par un adulte responsable.

Attention: les lieux de départ et d'arrivée peuvent différer selon les stations: se renseigner auprès du moniteur.

Conseil froid = Chaque élève doit être correctement habillé et avoir sur lui 5€ pour une boisson chaude

Aucun élève non inscrit en cours le vendredi ne pourra y être accepté le dimanche matin.

DROIT A L'IMAGE

Chaque adhérent autorise expressément le Ski Club ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelle sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion des sorties et du concours, sur tous supports compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

TOUTE PERSONNE LICENCIÉE AU CLUB EN ACCEPTE LE RÈGLEMENT.

Le respect de ce règlement ne sera pas pris comme une contrainte, mais permettra à chacun de profiter au maximum et de skier entre amis.

Bonne saison de ski à tous, le président : Maxime VIOLLET